

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**relative à la désaffectation du tracé d'un ancien chemin rural en vue de la
cession de la parcelle ainsi créée (Boulevard de l'Avenir)**

Par arrêté n° 2025/222, en date du 3 novembre 2025, M. le Maire de LEDENON a prescrit l'ouverture de l'enquête publique portant sur la désaffectation du tracé d'un ancien chemin rural en vue de la cession de la parcelle ainsi créée (Boulevard de l'Avenir).

**Cette enquête publique se déroulera, à la mairie de LEDENON,
du lundi 24 novembre 2025 à 9H30 au lundi 8 décembre 2025 à 16H30,**
soit pour une durée de 15 jours consécutifs.

M. Dominique LAROCHE, inscrit sur la liste départementale annuelle d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur, est désigné comme commissaire enquêteur.

Durant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique :

- A la mairie de LEDENON (7 Place de mairie – 30210 LEDENON), aux heures habituelles d'ouverture, à savoir :
 - Lundi et vendredi : de 9H à 12H et de 14H à 18H
 - Mardi, mercredi et jeudi : de 9H à 12H
- Sur le site internet de la commune : www.ledenon.fr
- Un accès au dossier sera par ailleurs garanti sur un poste informatique mis à la disposition du public en mairie, aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

Durant toute la durée de l'enquête, le public pourra déposer ses observations ou transmettre ses propositions écrites au commissaire enquêteur :

- soit directement à la mairie de LEDENON sur le registre d'enquête publique,
- soit par courrier postal à l'attention du commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : Mairie - 7 Place de la Mairie - 30210 LEDENON,
- soit par courrier électronique à l'attention du commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : mairie@ledenon.fr.

La date limite de réception et d'enregistrement de ces courriers est fixée au lundi 8 décembre 2025, 16H30. Ces courriers seront annexés au registre d'enquête déposé au siège de l'enquête.

Les observations transmises par courrier postal ou électronique seront annexées dès leur réception au registre d'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra le public à la mairie de LEDENON - salle des mariages (1^{er} étage) :

Le lundi 8 décembre 2025 de 13H30 à 16H30.

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront, pendant un an à compter de la date de leur réception, tenus à la disposition du public qui souhaiterait les consulter à la mairie de LEDENON, aux jours et heures habituels d'ouverture au public

A l'issue de l'enquête publique, la désaffectation du tracé de l'ancien chemin rural et la cession de la parcelle ainsi créée seront approuvées par délibération du conseil municipal de LEDENON.